



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2113 - Coopération transfrontalière

**Alsace à Vélo - Eurovélo Route Rhin (EV 15) :
poursuite du partenariat européen DEMARRAGE
et actions de promotion et de communication**

Rapport n° CP/2014/691

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente la poursuite par le Conseil Général du Bas-Rhin, au titre de L'Alsace à vélo, du partenariat européen, mis en place en 2010 dans le cadre du programme Interreg IVB Europe du Nord-Ouest (projet Demarrage), visant la promotion du cyclotourisme le long du Rhin.

DEMARRAGE, un projet européen de valorisation de la Véloroute-Rhin qui s'achève en décembre 2014

De 2010 à 2014, le Conseil Général du Bas-Rhin, celui du Haut-Rhin, ainsi que les deux ADT (67 et 68) ont participé au projet de coopération transnationale DEMARRAGE, coordonné par l'Euregio-Rhein-Waal (Allemagne) et associant 19 partenaires de 4 pays différents (Suisse, France, Allemagne, Pays-Bas).

Le projet DEMARRAGE, financé par le programme Interreg IVB Europe du Nord-Ouest, consiste à permettre aux secteurs touristique et hôtelier du couloir rhénan de générer une plus-value dans un contexte de croissance du marché du cyclotourisme "longues distances".

Le partenariat mis en place est particulièrement remarquable puisqu'il fédère, autour de la fédération européenne des cyclistes (lobby officiel à Bruxelles), l'intégralité des autorités compétentes en matière de pistes cyclables et de développement touristique le long du Rhin.

Il a notamment permis de :

- développer des standards communs (infrastructures, signalétique, services, etc) ;
- développer une offre complète et de haute qualité pour visiteurs (produits spécifiques valorisant les infrastructures cyclables et les structures d'hébergement existantes) ;
- obtenir l'engagement des acteurs économiques ;
- créer un marché transnational des randonnées cyclistes longues distances.

Le site internet créé est aujourd'hui une référence pour les autres Eurovélo-routes.

Un contrat de partenariat transnational pour pérenniser la promotion du cyclotourisme le long du Rhin

Alors que le projet de coopération prend officiellement fin en décembre 2014, les 19 partenaires souhaitent continuer, de manière pragmatique et sur le fondement d'une structure de management légère, leur travail de promotion commune de l'espace rhénan.

Cette promotion commune prendrait la forme d'un contrat de partenariat triennal (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017) entre 7 partenaires :

- les 4 Länder allemands concernés ;
- Stichting Landelijk Fietsplatform représentant des provinces néerlandaises ;
- Stiftung SchweizMobil, représentant la Suisse ;
- le Conseil Général du Bas-Rhin, représentant les partenaires d'Alsace à vélo.

Ce contrat de partenariat comporterait 4 volets :

- la coordination des améliorations à apporter sur les infrastructures ;
- l'actualisation des services disponibles sur le site web ;
- la mise en œuvre d'actions de promotion touristique commune (présence sur des salons spécialisés, communication commune envers la presse, réponses aux demandes individuelles d'information, etc) ;
- l'organisation des réunions de concertation et de travail nécessaires aux trois précédentes activités.

La convention prévoit de confier les tâches de coordination générale à un secrétariat. Ces tâches pourraient être exercées par un agent de la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), à Bruxelles, qui pilote l'ensemble des démarches Eurovélo à l'échelle européenne. Elle prévoit de confier l'animation touristique à un expert en communication touristique amené à travailler depuis les bureaux de l'agence de développement touristique du Rhin romantique en Allemagne.

Une opportunité pour renforcer, à crédits constants, l'un des axes stratégiques de la démarche Alsace à vélo

Pour le Conseil Général du Bas-Rhin et ses partenaires d'Alsace à vélo, rester dans une logique partenariale transnationale pour assurer la promotion du cyclotourisme longue distance en Alsace augmenterait la cohérence et la portée des campagnes de promotion touristique à mener.

L'opération serait sans surcoût puisque la contribution demandée au Conseil Général du Bas-Rhin est non seulement minimale (2 040€/an sur un budget annuel total de 34 520 €) car indexée sur la part de l'itinéraire bas-rhinois dans le kilométrage total de la Véloroute-Rhin de la Suisse aux Pays-Bas, mais surtout déjà budgétée dans le cadre d'Alsace à vélo.

Le Conseil Général du Haut-Rhin est amené à contribuer à hauteur de 1 640 €/an ; ce qui porte la contribution alsacienne à 3 680 €/an ; soit un total de 11 040 € pour les 3 années de la convention.

Etant donné la relative faiblesse de la contribution demandée, le pilotage de la démarche Alsace à vélo par le Conseil Général du Bas-Rhin et la disponibilité des crédits sur l'enveloppe budgétaire 28132, il est proposé de régler l'ensemble de la contribution alsacienne pour les 3 années sur l'exercice 2014.

Le Conseil Général du Haut-Rhin serait ainsi invité à verser directement sa quote-part (soit un total de 4 920 €) au Conseil Général du Bas-Rhin.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28132	65-6574-94	0,00 €	11 040,00 €	11 040,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la poursuite de la participation du Conseil Général au partenariat européen mis en place en 2010 dans le cadre du projet DEMARRAGE ;

- autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de partenariat transnational visant la promotion du cyclotourisme le long du Rhin (Eurovélo 15) ;

- acte le principe de la prise en charge financière en une fois, sur l'exercice 2014, de la contribution alsacienne pour les trois années de conventionnement, sur la ligne de crédits 28132 (Alsace à vélo).

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL